Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212900336-20260716-040_2026-DE

République Française
Département FINISTERE
Commune du CLOÎTRE-PLEYBEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A la majorité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 16/07/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 08 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de Commune du CLOÎTRE-PLEYBEN s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BALAY Sandrine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/07/2026.

Présents : Mmes BILIRIT Dominique, BALAY Sandrine, DIRAISON Maryse, LESAGE Françoise, PRIGENT Morgane, PARTHENAY Audrey, SALAUN Sylvie, LE MOAL Véronique, M. MONCHABLON Stéphane, DEMEURÉ Bruno, LEAUSTIC-LOUARN Jules, TIMBERT Rudy, GUEGUEN Jérôme (arrivé en cours de séance à 20h15, a pris part à ce vote).

A été nommé(e) secrétaire : DIRAISON Maryse

Absent excusé : BICREL Romain

040/2026 – Modification temps de travail ATSEM – décision du conseil avant saisine du CST (pour information)

Madame le Maire explique aux membres du conseil qu'actuellement l'agent recruté sur le poste d'ATSEM bénéficie d'un contrat de 25 heures par semaine à durée déterminé qui s'est terminé le 03 juillet 2026.

Dans le cadre de son renouvellement et en raison du nouvel aménagement des locaux scolaires, elle souhaite, à compter de la prochaine rentrée scolaire 2026-2027, pour les besoins du service, augmenter les heures de cet agent à raison de 3 heures par semaine.

L'augmentation du temps de travail étant supérieure à 10%, cette modification devra faire l'objet d'un passage devant le CST (comité social territorial) afin d'approuver notamment la mise à jour du tableau des effectifs.

Une déclaration de création d'emploi sur le site emploi territorial devra également être réalisée.

Enfin, Madame le Maire explique vouloir prendre cette délibération aujourd'hui, uniquement dans un but de transparence. Le conseil municipal devra à nouveau être sollicité après saisine du CST pour approuver ces changements. (La prochaine réunion du CST n'étant pas prévu avant le mois d'octobre).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte cette décision telle qu'énoncée ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 16/07/2026

La secrétaire,
DIRAISON Maryse

Le Maire
BALAY Sandrine